

Motion de M. Roman Juon, Mmes Sandrine Salerno, Annina Pfund, MM. Roger Deneys, Olivier Coste, Mme Nicole Bobillier, MM. Daniel Sormanni, Jean-Louis Fazio, Mme Virginie Keller Lopez, MM. Gérard Deshusses, René Grand et Mme Melissa Rebetez: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)».

(renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 4 décembre 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les objectifs de la motion M-343, au sujet de laquelle une réponse datée du 21 mars 2001 a été traitée par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2001, n'ont pas été atteints et que pendant le temps écoulé depuis le 14 octobre 1998, date du vote de ladite motion, certains outils se sont simplifiés et d'autres se sont créés;
- la présentation des projets est passée de l'ère du diapositif à celle du rétroprojecteur;
- la salle A des commissions située à la rue de l'Hôtel-de-Ville 5 n'a toujours pas été rénovée et que l'exposition des plans se fait sous un éclairage intimiste;
- les maquettes sont toujours confinées dans des tiroirs, alors qu'elles mériteraient d'être exposées de façon permanente et publique;
- le principe de la pose de gabarits est un fait admis, mais qu'il existe de nouveaux systèmes plus simples et plus performants;
- les moyens demandés suivants n'ont pas encore été mis en application: vidéo simulation (sauf pour le projet de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie), présentation sous forme d'infographie, présentation selon la méthode Power Point,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre un nouveau rapport où sera définie l'utilisation de moyens technologiques récents, permettant d'améliorer l'information et la communication afin que la population et les élus genevois puissent comprendre facilement les projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture élaborés par la Ville. Ce rapport devra tenir compte des points suivants:

- la présentation des projets devra se faire en trois dimensions afin d'en améliorer la compréhension par les élus, l'infographie étant un des moyens techniques les mieux adaptés;
- une vidéo-maquette, qui est un matériel de communication dont les coûts ont fortement baissé, devra être produite par l'administration municipale elle-même, pour être utilisée lors de chaque présentation publique;
- les gabarits traditionnels devront être remplacés par des systèmes laser qui sont observables de jour;
- la nouvelle installation (projecteurs vidéo et écrans muraux) de la salle du Grand Conseil devra être utilisée;
- une collaboration avec la télévision locale TV Léman bleu, support médiatique le plus complet de l'information municipale, devra être instaurée afin d'améliorer la compréhension des problèmes communaux par la population et les citoyens genevois, en insérant dans la transmission télévisée des séances du Conseil municipal les infographies présentées lors desdites séances.

Les propositions du Conseil administratif devront être accessibles à toutes les citoyennes et à tous les citoyens sur le site internet de la Ville de Genève.

Chaque proposition du Conseil administratif concernant les modifications du patrimoine foncier devra faire l'objet de présentation publique sur des panneaux placés sur le site concerné.